

Sur les 1400 élèves scolarisés dans l'académie en troisième SEGPA-EREA l'an dernier, ils sont près de 650 à poursuivre dans une formation sous statut scolaire de l'Education nationale en 2008, soit 46,2 % (+ 1,8 point par rapport à 2007). Par ailleurs, 335 élèves ont été identifiés en apprentissage (hors formations agricoles), soit une proportion de 24 %. Au total, la part des élèves repérés en formation à la rentrée 2008 s'élève à 70 %.

La destination de ces élèves est, pour une part importante, la poursuite d'études en CAP de lycée professionnel ou de SEGPA (42,2%), en particulier vers des CAP qui leur sont prioritairement réservés. Ces « CAP prioritaires » peuvent cependant accueillir des élèves en provenance d'autres formations lorsqu'il reste des places disponibles.

SEPP
Service de l'Evaluation, de la
Prospective et de la Performance



Devenir des élèves de 3ème SEGPA-EREA rentrée 2008

Le nombre d'élèves en classe de troisième SEGPA¹ continue à diminuer à la rentrée 2008, en lien avec l'évolution démographique de la génération correspondante.

Depuis une décennie, l'effectif a baissé de 170 élèves dans l'académie (-11%), dont -110 en Maine-et-Loire. La baisse est relativement semblable à celle observée en classe de troisième du premier cycle traditionnel.

A la rentrée 2007, les classes de troisième SEGPA scolarisaient 1403 élèves, l'enseignement public en accueillant la majeure partie (huit sur dix). On s'intéresse ci-après au devenir de ces élèves à la rentrée 2008, aussi bien au sein des formations sous statut scolaire de l'Education nationale que par apprentissage ; depuis cette année, il est en effet possible d'avoir un meilleur suivi des élèves se dirigeant vers les centres de formation d'apprentis², en raison d'une amélioration de la donnée « identifiant élève » dans l'enquête Apprentissage.

46,2 % des élèves poursuivent dans une formation scolaire ...

A la rentrée 2008, la part des élèves provenant de troisième SEGPA et en poursuite de scolarité³ est de 46,2 %,

¹ Par commodité, nous utiliserons dans cette note l'appellation « 3ème SEGPA », que les élèves soient scolarisés en SEGPA ou EREA.

² Hors CFA agricoles

³ Sont comptés ici en « poursuite de scolarité » tous les élèves présents dans une formation

taux en progression par rapport à 2007 (44,4) et supérieur de 5 points à celui observé en 2004. On compte en effet cette année 648 élèves issus de troisième SEGPA inscrits dans une formation secondaire de l'académie, soit pratiquement autant que l'an dernier alors que le « vivier » des élèves de troisième SEGPA est en baisse.

La poursuite de scolarité de 46,2 % se fait davantage vers l'enseignement public (37,2) que privé (9,0), en lien avec les structures existantes pour accueillir cette population. C'est en Mayenne que le taux a le plus progressé cette année, passant de 34,1 à 43 %. Néanmoins, les départements où la poursuite de scolarité est la plus élevée restent la Loire-Atlantique (53 %) et la Sarthe (54 %). La présence plus ou moins importante de structures d'accueil spécifiques explique en partie les disparités départementales.

... et 24 % en apprentissage

Selon l'enquête apprentis de fin décembre 2008, 335 apprentis ont été identifiés en provenance de troisième SEGPA, soit une proportion de près de 24 %. Ce taux est plus important en Vendée puisque près de 34 % des élèves de troisième SEGPA se dirigent en apprentissage ; a contrario, la Sarthe présente le taux le plus bas (15,7%).

scolaire du second degré de l'académie, y compris ceux redoublant la classe de troisième.

Le CAP est la formation privilégiée

Les élèves qui poursuivent dans l'enseignement scolaire de l'académie se dirigent très majoritairement vers un CAP : 42,2 % des élèves issus de troisième SEGPA s'orientent vers cette filière pour seulement 2,4 % en BEP ; enfin 1,6 % redoublent en troisième.

La structure d'accueil spécifique de l'enseignement public pour les élèves issus de troisième SEGPA, appelée le «CAP à recrutement prioritaire», scolarise comme l'an dernier neuf élèves sur dix en poursuite de scolarité dans le public : parmi les 648 élèves issus de troisième SEGPA poursuivant dans une formation scolaire du second degré à la rentrée 2008, ils sont 522 à le faire dans le public, dont 469 dans cette formation spécifique (89,8%).

La quasi totalité des jeunes allant en apprentissage après une troisième SEGPA prépare également un CAP, notamment dans les spécialités « maçon », « cuisine » et « peintre ».

La population accueillie en CAP prioritaire en lycée professionnel

Ces CAP sont prioritairement réservés aux élèves de troisième SEGPA et de troisième d'insertion, mais peuvent également accueillir d'autres élèves. Les CAP prioritaires peuvent être implantés en lycée professionnel (la majorité), en EREA ou en SEGPA.

A la rentrée 2008, la première année de CAP prioritaire accueillie au total 652 élèves.

Ils sont 473 élèves provenant de troisième SEGPA (dont 469 originaires de l'académie, cf. partie précédente sur les élèves présents à la rentrée), et 12 élèves issus de troisième d'insertion.

Ainsi, le nombre d'élèves considérés comme « prioritaires » par la procédure d'affectation représente 74 % de la population totale scolarisée en

Devenir des élèves de troisième SEGPA à la rentrée, public + privé (%)

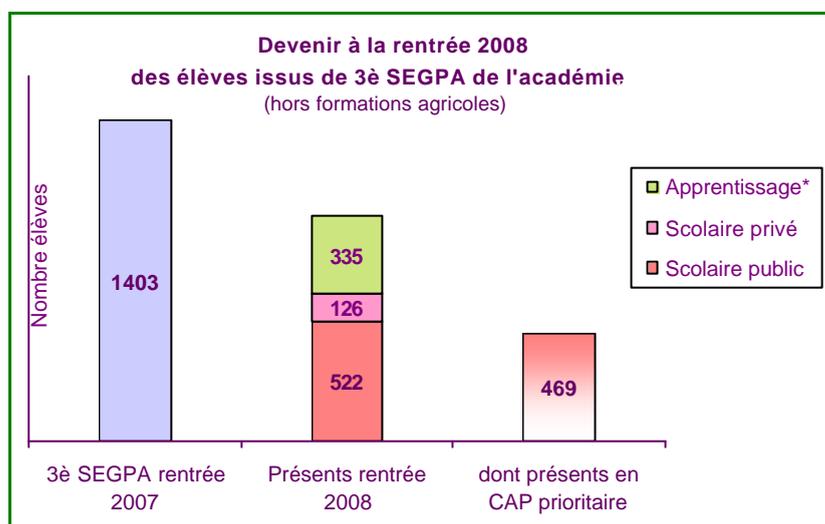
Formations scolaires	2004	2005	2006	2007	2008
CAP (LP ou SEGPA)	36,7	37,4	38,4	40,1	42,2
BEP	1,2	2,0	2,6	1,6	2,4
Doublement	3,3	3,5	3,6	2,6	1,6
Total scolaire	41,2	42,8	44,7	44,4	46,2
Apprentissage*					23,9
Total poursuite études					70,1
Effectif 3ème SEGPA N-1	1485	1474	1473	1473	1403

Source : Base Elèves Académique et Fichier apprentis

Devenir des élèves de troisième SEGPA par département d'origine, public + privé

Rentrée 2008	44	49	53	72	85	TOTAL
Elèves en formation scolaire	240	124	52	138	34	648
%	53,0	39,1	43,0	54,1	36,6	46,2
Elèves en apprentissage*	99	80	29	40	87	335
%	21,9	25,2	24,6	15,7	33,9	23,9
Effectif 3ème SEGPA en 2007	453	317	121	255	257	1403

Source : Base Elèves Académique et Fichier apprentis



*hors CFA agricoles

Après la troisième SEGPA

A l'issue de la troisième SEGPA, la plupart des élèves poursuivent un cursus de formation professionnelle. Deux possibilités leur sont offertes pour préparer un CAP :

- sous statut scolaire, en lycée professionnel ou en EREA,
- par apprentissage.

Le passage de la structure adaptée à un nouvel environnement, le lycée professionnel pour les uns, le monde du travail pour les autres, constitue pour ces élèves une réelle difficulté. Afin de les aider dans cette transition, des dispositifs existent :

- en lycée professionnel, ils ont un accès prioritaire à certaines classes de CAP à effectif réduit (12 élèves par section) appelés « CAP à recrutement prioritaire »,
- dans le cadre de l'apprentissage, sur décision de la MDPH, ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé dont la durée est prolongée d'une année supplémentaire et qui octroie à leur employeur des aides financières complémentaires.

première année de CAP prioritaire, proportion identique à celle de 2007.

Les autres élèves proviennent majoritairement de troisième de collège et de troisième de lycée, de professionnel, mais aussi de formations d'insertion, de BEP ou de CAP.

Selon les chiffres de 2007, en comparant l'origine scolaire des élèves présents en CAP prioritaire avec celle des élèves qui y ont été affectés, on remarque que les élèves originaires de troisième SEGPA affectés en CAP

prioritaires représentent 80,5 % de l'ensemble des affectés, alors qu'ils ne représentent plus que 74 % des présents à la rentrée.

En effet, un certain nombre d'élèves issus de troisième SEGPA affectés en CAP prioritaire ne sont pas présents à la rentrée ; les places qui se libèrent sont en partie occupées par des élèves originaires de troisième, ou de BEP-CAP.

Claire ROPERS, SEPP

**Présents en CAP prioritaire
par origine scolaire (sept 2008)**

652 présents

